



Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux

Publics concernés

- Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant
- Personnes intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux.
- Recyclage formation AIPR tous les 5 ans.

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Parler et écrire le français (NB : les traducteurs ne sont plus admis depuis le 1^{er} janvier 2020)

Module Théorique

- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- AIPR du personnel mis à disposition
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Préparation des relevés topographiques de réseaux

Module Pratique

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Examen AIPR Encadrant

Passage d'un QCM de 40 questions.

Pour valider l'habilitation AIPR niveau Encadrant, il faut obtenir un score minimal de 48 points sur 80.